

## COMITE D'INITIATIVE ET DE CONSULTATION D'ARRONDISSEMENT

### Compte-rendu de la séance du 26 avril 2011

Le mardi 26 avril 2011, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil d'Arrondissement, et Mesdames et Messieurs les représentants des associations, dûment convoqués par Monsieur le Maire, se sont réunis dans la salle des Mariages.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h40 et souhaite la bienvenue aux représentants des associations ainsi qu'au public.

Il précise que six associations ou organismes ont demandé à s'exprimer.

Monsieur le Maire donne la parole à la première association.

#### **1-ARDHIL :**

1 - M. JEANDEL : Comité du Centenaire Nous avons des critiques sur la composition de ce comité. Aucun membre de mouvements associatifs n'est y représenté. On a l'impression qu'une fois de plus, le mouvement associatif ne sert que d'appoint. On parle des différents projets qui pourraient être soumis à ce comité, compte-tenu du peu de temps imparti pour le dépôt des dossiers, il est à craindre que seules les associations professionnelles de la culture ou de l'animation ne soient sélectionnées. Nous craignons un certain élitisme qui écarterait l'aspect populaire du projet. Quels sont donc les critères de sélection desdits projets et quels ont été les critères de sélection des membres de ce comité du Centenaire.

Il me semble que la démocratie doit être participative et si l'on veut que les citoyens puissent aller retrouver des lieux, il ne faut pas seulement des institutionnels.

Mme POIRIEUX-PELLETIER : Nous allons essayer de mettre un peu d'ordre dans les critiques formulées.

#### **1 - Vous vous interrogez sur les critères de sélection des membres du comité du Centenaire.**

Le Comité du Centenaire est composé essentiellement d'élus de l'arrondissement, choisis en fonction de leurs délégations. Il a été créé pour réfléchir, il y a plus d'un an, à la forme que pourraient prendre les manifestations liées au Centenaire de l'arrondissement.

Nous sommes là dans le domaine de compétence des élus d'arrondissement, il n'y a pas de sélection à mettre en place pour demander aux élus de travailler à ce pour quoi ils ont été élus, c'est-à-dire impulser des projets. Ceci, Monsieur JEANDEL, est un des fondamentaux de la démocratie.

#### **2 - Une fois de plus le mouvement associatif ne sert que d'appoint.**

Je vous rappelle, Monsieur JEANDEL, pour vous l'avoir déjà dit en tête-à-tête, mais il semble que vous ayez besoin d'un public pour vous exprimer à votre mesure, que les associations ont été contactées une à une, et bien à l'amont de la commission extra municipale du 28 mars. A toutes il leur a été demandé de réfléchir à ce que pourrait être leur participation.

Par ailleurs, la mairie du 7<sup>e</sup> communique régulièrement sur le Centenaire depuis la création du Comité. Nous avons demandé à tous de se prendre en charge et d'être créatif. Nous recevons en ce moment nombre de projets d'associations qui préparent le Centenaire depuis bien longtemps, et qui n'ont pas l'impression de ne servir que d'appoint.

Quelle est cette notion de la participation, monsieur JEANDEL, qui voudrait que toutes les impulsions viennent d'en haut et rien d'en bas de la pyramide ?

Par ailleurs je vous rappelle que les présidents des Conseils de Quartier sont membres du Comité aviseur de la Fresque du Centenaire, et participent de cette manière aux prises de décisions majeures.

### **3 - Quels sont les critères de sélection des projets, que vous craignez élitistes ?**

Le 28 mars dernier, au cours d'une commission extra municipale, nous avons exposé le fruit du travail du Comité, pour ce qui concerne le fond et la forme à donner aux célébrations du Centenaire. Nous sommes toujours, je vous le rappelle, dans l'application de notre domaine de compétence.

Sur le fond, nous avons exprimé le souhait que ce Centenaire soit populaire, festif et de qualité, ce qui entraîne, je vous l'accorde des choix. Sur la forme, nous avons proposé un programme dans ses grandes lignes puisque beaucoup de choses doivent encore être précisées. Mais surtout, nous avons concrétisé notre action préalable auprès des associations en leur demandant leur collaboration, au regard de ce qu'elles avaient préparé et réfléchi au cours des 12 derniers mois.

Les critères de sélection des projets seront ceux que l'on a annoncés, à savoir :

- Le lien avec le Centenaire
- La qualité de la prestation proposée
- La capacité à autofinancer le projet, comme le Comité s'est engagé à autofinancer la quasi-totalité des manifestations du Centenaire.

Pour tous ces projets, nous sommes à disposition pour donner un avis, discuter sur le fond, avancer ensemble ; il n'y a rien d'élitiste dans cette démarche.

Je terminerai en disant qu'il ne sert à rien d'être toujours dans la critique ou la revendication pendant que d'autres sont dans la réponse positive et la créativité.

Et si vous, Monsieur JEANDEL, ne vous sentez pas prêt, je vous rappellerai ce vieil adage que vous connaissez bien : « Rien ne sert de courir, il faut partir à point. »

2 - M. JEANDEL : Lors du dernier Conseil d'Arrondissement, il a été honoré la mémoire d'Anna Marly, auteur de la musique du Chant des Partisans en lui attribuant le nom d'une rue à Gerland ce qui n'est que juste reconnaissance. Toutefois, je rappelle que j'ai demandé à plusieurs reprises que l'on honore la mémoire d'André Malraux et ce dans la Capitale de la Résistance. Bizarrement, on ne trouve pas d'éléments qui permettent d'honorer ce grand homme de culture. Y aurait-il deux poids, deux mesures en fonction des idéologies politiques ? Quand comptez-vous rendre hommage à André Malraux dans le 7<sup>ème</sup> arrondissement ?

Mme RIVOIRE : Effectivement, cela fait plusieurs fois que vous nous demandez de dénommer une rue « rue André Malraux » ; à ce jour, nous n'avons rien de prévu ni sur le 7<sup>ème</sup>, ni sur Lyon.

Il me semble que si on devait donner le nom d'André Malraux, il faudrait que ce soit une avenue. Aujourd'hui on dénomme, notamment sur le 7<sup>ème</sup>, plutôt des petites rues qui ont chacune leur importance.

Nous avons à l'Université Lyon III, l'auditorium André Malraux, c'est déjà une bonne chose.

M. JEANDEL : *C'est peut-être un peu une erreur de ma part, effectivement il faut une demande officielle.*

*Nous avons une fois envoyé un courrier, il y a quelque temps déjà, nous allons faire une demande officielle à Monsieur COLLOMB.*

M. LE MAIRE : *Oui, Monsieur JEANDEL, vous avez déjà évoqué cette question en CICA, il y a quelques années, et nous vous avons fait la même réponse que celle que vous a faite Madame*

*RIVOIRE. Je crois qu'en la matière, on ne peut favoriser tel ou telle puisque sur chacune des dénominations, depuis 10 ans que je suis ici, et croyez bien que j'y attache une grande importance, tous les dossiers ont été votés à l'unanimité.*

*Personne ne se sent frustré ; qu'il y ait un problème de dénomination André Malraux dans cette ville, j'en conviens, mais c'est certainement un problème ancien, que nous intégrons dans les perspectives qui pourraient être ouvertes par la réalisation d'une artère importante à la dimension du personnage.*

3 – Mme Houbart : Depuis le 6 mars, les « manifestations » de ventes de « livres et vieux-papiers » qui se tenaient sur notre arrondissement depuis plusieurs années sont devenues de véritables marchés.

S'ils se tiennent chaque 1er dimanche du mois Place Raspail et Place Jean Macé, nous sommes en droit de nous poser la question : et Gerland ?

Et ce d'autant que nous avons un lieu idéal : la Place des Docteurs Charles et Christophe Mérieux, largement sous utilisée et que l'univers du livre est mal représenté à Gerland.

Aussi, nous vous posons la question : quels sont vos projets sur ce marché spécifique et quand pourrait-il enfin se tenir sur cette partie sud de notre arrondissement, drainant des visiteurs venus également du sud de notre agglomération ?

M. Blachier : Sur la question du marché du livre, c'est très gentil à vous de nous féliciter de ce que l'on a pu faire depuis le début du mandat étant donné que lorsque Monsieur le Maire m'a confié la lourde charge, il y a quelque temps, de m'occuper des commerces et de l'artisanat ; nous avons fait une tentative de l'expérience à Jean Macé.

Nous avons décidé d'en faire une deuxième : nous avons d'abord regardé la place Mérieux dont le nom montre, Monsieur JEANDEL, que nous sommes très œcuméniques en matière de dénomination de places !

Nous nous sommes intéressés à cette place, mais peut-être lorsqu'il y aura un peu plus de densité d'habitations, et aussi peut-être que ça pourrait s'insérer dans le cadre du futur FISAC de Gerland mais actuellement, nous nous sommes rendus compte que ce n'était pas l'idéal d'avoir un marché à cet endroit là.

Nous avons pensé à faire quelque chose près des Berges du Rhône, place Raspail et cela s'est pérennisé. Le 7<sup>ème</sup> arrondissement est ainsi l'un des deux endroits de Lyon dans lequel il y a le plus de marchés aux livres et aux vieux papiers.

Nous allons développer les livres dans notre arrondissement, avec la bibliothèque que Monsieur le Maire a annoncée dernièrement, et, je l'ai appris par la SERL, il y aura une nouvelle librairie dans la ZAC du Bon Lait, c'est donc un point positif pour la culture des gerlandais.

Si on souhaite que le marché du 7<sup>ème</sup> soit sur Gerland, c'est parce que l'on veut faire tomber les barrières entre Gerland et le Nord, mais pourquoi pas dans un deuxième temps quand il y a aura un peu plus de densité et que l'on aura quelques moyens pour en faire la promotion, parce que l'on ne peut pas lancer un marché comme ça, au risque de le voir « mourir » car après il faut attendre des années avant de pouvoir refaire quelque chose.

J'avais fait l'étude au moment de lancer le deuxième marché, mais avec un certain nombre de gens, nous avons pensé que c'était un peu trop tôt, mais cela ne veut pas dire jamais.

4 – M. Marliac : Rue Bechevelin, en face de la Bibliothèque de la Guillotière et de la maison des associations du même nom, des façades de bâtiments commerciaux et artisanaux sont dégradées et largement taguées.

J'ai constaté qu'il y avait un permis de démolir datant du 12 juin 2006.

Quelle est la politique de la ville dans ce secteur, dans le cadre de la zone géographique prioritaire ?

Mme Rivoire : Il me semble que je l'ai déjà expliqué plusieurs fois ici en CICA ; au niveau des tags, la ville de Lyon propose des contrats « façades nettes. » Elle nettoie tous les bâtiments publics municipaux où elle assure la totalité de la dépense.

Pour les autres bâtiments, on propose un contrat « façades nettes » par lequel la ville de Lyon prend part à la dépense, mais les privés doivent prendre ce contrat pour effacer les tags de leur immeuble.

De temps en temps, nous faisons quelques opérations pour détaguer des espaces, mais surtout des espaces publics.

Concernant un avis de démolition, je n'ai pas aujourd'hui d'information à vous donner.

5 - M. JEANDEL : Lors de notre réunion publique, plusieurs habitants nous ont informés que rue Montesquieu, il y aurait de nombreux logements vides avec un risque d'occupation illégale. Alors qu'une forte demande de logements se fait jour à Lyon, pourriez-vous nous donner des précisions sur la politique du logement entre les différents partenaires sur ce secteur ?

J'en profite pour vous dire également que les habitants félicitaient les services de la mairie du 7<sup>ème</sup> en ce qui concerne une nette amélioration dans la propreté dans ce quartier.

M. DUCARD : Je peux vous répondre sur la partie des logements qui appartiennent au Grand Lyon et si vous avez connaissance de logements vides, n'attendez pas le CICA pour nous en informer.

Vous envoyez un courrier en précisant bien l'adresse, mais pour les logements privés, nous ne pouvons pas intervenir.

Nous avons au 73 rue Montesquieu, une copropriété louée, il n'y a aucun logement vide ; au 59/61 rue Montesquieu, à l'angle de la rue Sébastien Gryphe, un projet dont je vous ai parlé plusieurs fois, de bâtiment social va être pris en charge par Batigère. Un concours d'équipe d'architectes est en route, ça avance donc.

Au 56 rue Montesquieu, c'est l'espace Mazagran, il n'y a donc pas d'immeubles. Un peu plus loin au 52 rue Montesquieu, pratiquement tous les lots appartiennent au Grand Lyon, il y aurait une négociation pour pouvoir les accueillir afin de faire le projet Mazagran.

Au sud, à l'angle de la rue Montesquieu et Sébastien Gryphe, il y a des bâtiments vides qui ont été squattés il y a quelque temps, sur lesquels il y a un projet, il y a un bailleur privé qui va les acheter pour les réhabiliter, ce qui est une opération difficile car ils sont en cœur d'îlot, il n'y a pas beaucoup de surface.

Mme AIT-MATEN : *Je voulais appuyer ce que disait Jean-Marc DUCARD, à savoir : si vous êtes informés de logements vides, ce qui est une aubaine pour l'adjointe au logement que je suis, nous serions très heureux que vous nous en fassiez part.*

*J'ai l'impression, Monsieur JEANDEL, que vous êtes sensible ainsi que l'ARDHIL, aussi à la question du logement social, alors je vais en profiter pour vous demander ce soir d'être le relais, auprès des associations de la Guillotière, notamment dans le futur cadre de requalification de l'îlot Mazagran, pour leur dire que le logement social que l'on a envie de faire, notamment avec le projet dont a parlé Jean-Marc DUCARD au 59/61 rue Montesquieu ; ce sera une construction de Batigère, et que le logement social n'est pas un logement indigne, ce n'est pas faire arriver la faune à l'intérieur de nos quartiers, bien au contraire, c'est faciliter l'accession aux populations les plus défavorisées, à un logement décent.*

*J'étais un peu colère, il y a quelques semaines, quand des associations nous ont expliqué que c'était scandaleux que l'on veuille mettre du logement social dans le quartier de la Guillotière. C'est une bonne chose, cela va redynamiser le quartier, ça va apporter un souffle nouveau et la mixité sociale, c'est ça, c'est de mélanger les propriétaires qui louent les appartements à qui ils veulent, au prix qu'ils veulent, et de permettre à des populations un peu plus précarisées ou moins aisées que les propriétaires, d'accéder à du logement.*

M. JEANDEL : *Ici, l'ARDHIL n'a jamais eu un mauvais regard sur le logement social, d'autant plus que nous habitons dans des logements qui ne sont pas « du 6<sup>ème</sup> arrondissement. »*

6 - M. MARLIAC : Angle rue Sébastien Gryphe/rue Montesquieu, en face de l'îlot Mazagran nous avons une friche de petite superficie sur laquelle, au pied du bac à verre, sont régulièrement déposés de

simples sacs poubelles plus ou moins fermés. Outre son aspect inesthétique, se posent des questions de salubrité.

Quels sont vos projets sur ce secteur, et quelles pourrait être son articulation avec le projet Mazagran ?

Mme RIVOIRE : Sur cette petite friche, nous avons mis un bac à verre que l'on a déplacé, effectivement, nous déplorons souvent ces poubelles qui sont déposées à côté, mais nous luttons contre l'incivilité.

Les sacs sont ramassés régulièrement et un travail est fait autour de ce bac à verre, notamment par l'association « Brin d'Guill » qui essaye de sensibiliser les gens qui viennent déposer des verres et des poubelles.

En ce qui concerne le projet Mazagran, je laisse la parole à mon collègue Jean-Marc DUCARD.

M. DUCARD : C'est l'occasion de vous annoncer qu'il y aura une réunion publique sur l'îlot Mazagran, qui aura lieu le 9 mai à l'Université Claude Bernard.

Pour ceux qui s'intéressent parmi vous, au réaménagement de ce secteur, vous pourrez assister à cette réunion publique.

## **2- Association pour la valorisation du Parc de Gerland et de son environnement :**

1 - M. TRUCHET : **Environnement** - Avancement du dossier sur le limnigraphe ?

Mme RIVOIRE : Lors du dernier CICA, vous m'aviez reposé cette question, j'ai donc pris contact avec la CNR qui m'a expliqué que, pour l'instant ils font des travaux dans le secteur et qu'ils faisaient un « slipway », sorte de cale ou de plan incliné destiné à mettre à l'eau les bateaux au moyen d'un chariot sur rail.

C'est une mise en conformité qu'ils sont obligés de faire, pour l'instant leur budget est consacré à cela, mais je leur ai fait savoir que votre association et nous-mêmes étions intéressés pour avoir des informations sur le limnigraphe et ils envisagent de faire une information et nous verrons avec les Espaces Verts, comment nous pouvons préciser ce qu'est ce limnigraphe et à quoi il sert.

J'ai bon espoir que l'on ait des informations plus précises.

Pour la peinture, j'ai demandé, mais pour l'instant ils n'ont pas le budget mais, je souhaite que nous arrivions à faire quelque chose de bien à cet endroit. On se cotisera pour aller repeindre ce limnigraphe.

2 - Mme HURTREL : **Toilettage du Parc des Berges du Rhône.**

Ce Parc de plus de 20 ans doit faire l'objet d'un réaménagement, en ce moment il y a une butte le long de l'avenue Leclerc ; là où il y avait des arbres, nous ne savons pas trop ce que nous allons avoir, puisque ces arbres ont été coupés.

Pour le cheminement sur le trottoir le long de l'Avenue Leclerc de la station Avia au Pont Pasteur, une piste cyclable serait prévue.

Pourrions-nous avoir des informations ?

Mme RIVOIRE : Le Parc des Berges n'est pas inscrit dans les parcs à réaménager dans ce mandat, ce qui n'empêche pas que je travaille avec les services des Espaces Verts pour voir comment on peut l'améliorer.

Dans un premier temps, les Espaces verts ont abattu les arbres qui étaient sur la butte avenue Leclerc parce qu'il faudrait abaisser cette butte afin de donner une meilleure visibilité avenue Leclerc sur le Fleuve ; ça sera fait courant mai.

Par contre, on a parlé des travaux entre la station service et les hôtels, nous avons le projet d'enlever ces bacs qui sont en quinconce mais je n'ai pas d'information précise.

J'étais sur le terrain la semaine dernière où j'ai rencontré votre mari ; nous n'avons pas encore pris de décision, nous sommes en train de chiffrer tout cela, pour vous proposer effectivement ce que l'on peut faire dans l'immédiat, et ce qu'on devra reporter.

Est-ce que l'on met la piste cyclable sur le trottoir ou sur la chaussée, on doit rencontrer le SYTRAL qui a une proposition à nous faire, le choix n'est pas encore arrêté.

Lorsque nous aurons toutes ces informations, je vous proposerai une réunion sur place et nous vous expliquerons tout ce que nous allons faire mais, c'est un peu tôt aujourd'hui.

3 - M. DAVENDRE : Suite à la mise en service à cette nouvelle gare Jean Macé qui a coûté des dizaines de millions d'euros, ne pourriez-vous faire un petit effort pour une mise en peinture sur le pont SNCF sous les voûtes du Boulevard Yves Farge ?

Des immeubles ont été construits, d'autres sont à venir, ce qui a fait un important passage. Il reste sous ce pont, sur le mur, des éclats de balles de la dernière guerre, il y a environ 67 ans.

Je sais votre réponse déjà, vous allez dire c'est la SNCF, à mon avis ce n'est pas tout à fait ça.

Mme RIVOIRE : Si vous savez, pourquoi me posez-vous la question ? Les murs appartiennent effectivement à la SNCF.

M. DAVENDRE : *Je sais, mais vous n'avez pas de communication avec la SNCF, pourquoi ne peut-on le faire sur ce pont ?*

Mme RIVOIRE : *Ce n'est pas si simple que vous le dites, nous sommes déjà intervenus pour leur demander de faire quelque chose, mais il y a des éclats de balles et certaines personnes veulent garder cela en l'état.*

*Il faut que l'on parvienne à se mettre d'accord sur ce que l'on peut rénover et ce que l'on doit garder. Pour le pont, il faudra voir avec le patrimoine, mais dans l'immédiat, je n'ai pas de réponse précise à vous donner.*

M. DAVENDRE : *Je sais que je suis peut-être têtu, mais quand on est dans votre position, vous avez quand même la possibilité de vous adresser à qui de droit pour avoir des réponses. Pour le pont SNCF qui enjambe le Rhône, vous avez répondu la même chose alors que vous savez très bien que c'est le seul pont qui est totalement noir le soir, les autres sont tous éclairés sauf celui-là.*

M. LE MAIRE : *Effectivement, tous les éléments de réponse vous ont été fournis. A partir de là, vous voulez entendre ou ne pas entendre, mais il ne suffit pas de connaître l'existence de la SNCF pour obtenir de celle-ci ou de RFF, plutôt concerné par ce genre d'entretien et de réalisation.*

*Il n'en demeure pas moins qu'ils ont leur problématique et ce n'est pas parce qu'au niveau du CICA du 7<sup>ème</sup> arrondissement l'on imagine que c'est facile, qu'automatiquement ça se fera dans les semaines ou les mois qui arrivent.*

*On peut toujours leur réclamer, mais c'est très difficile et on ne peut vous donner une réponse positive aujourd'hui.*

Mme HURTREL : *Il faut effectivement de nombreuses années avant que les choses se fassent, ne serait-ce que l'exemple du marché de Gerland.*

4 - Mme HURTREL : Un marché à Gerland ? Nous l'attendons depuis fort longtemps, mais vous aussi Monsieur le Maire.

Monsieur COLLOMB l'avait promis lors d'un conseil municipal mais sans date précise, sinon avant la fin de la mandature.

Des marchés se créent sur tout Lyon, notamment dans le 2<sup>ème</sup>, dans le 5<sup>ème</sup>, mais nous nous attendons toujours.

Nous avons eu une réunion avec des développeurs commerciaux (deux) mais depuis nous ne savons pas ce qui s'est passé avec ces personnes.

Nous avons quand même la satisfaction, que quelques commerces se créent de-ci, de-là sur Gerland, quand je parle de commerces, je pense aux commerces de bouche.

Une réunion avec Monsieur BLACHIER devait avoir lieu sur le commerce et l'artisanat, à quand cette réunion ?

M. BLACHIER : Je ne connais pas l'historique du marché de Gerland, je sais que c'était dans le programme des dossiers principaux présentés au conseil d'arrondissement aux dernières municipales et c'est à partir de là, que j'ai pris connaissance du dossier.

Votre question sur ce marché est récurrente que ce soit par l'ARDHIL, par votre association et par le CIL Gerland Guillotière, trois associations particulièrement attentives au marché d'après-midi sur lequel nous travaillons depuis 2 ou 3 ans.

Face à la création d'un marché d'après-midi dans le 3<sup>ème</sup> arrondissement qui était prévu à la fin du mandat précédent, décalé sur le présent mandat, face également à un marché dans le 9<sup>ème</sup> arrondissement, prévu également à la fin du mandat précédent, nous arrivons au solde des marchés prévus dans le précédent mandat.

Je vous ai toujours dit que cela se ferait avant la fin du mandat, mais j'ai posé la question il y a 1 mois, pour avoir une date plus précise, j'ai pu avoir une information, à savoir que ce marché pourrait être prévu à l'automne 2012.

Concernant les développeurs, c'est un phénomène nouveau dans le 7<sup>ème</sup> arrondissement, même s'il y en avait dans le passé, quand je suis arrivé, il n'y avait plus de développeur à la mission de Gerland et Pierrick CHOBAX et moi-même avons demandé, nous avons réussi à en avoir un pour Gerland et quelqu'un qui s'occupait du Nord de l'arrondissement en matière commerciale.

C'était la première fois que des développeurs venaient à une réunion de concertation de la commission depuis 15 ans, j'ai dû forcer « la main » des services parce que ce n'est pas toujours évident.

Vous voulez que l'on se voie un peu plus souvent, mais pour cela j'attendais d'avoir le résultat concernant le marché de Gerland et aussi un événement heureux, c'est un dossier que nous avons déposé avec Monsieur le Maire avec l'association ADC 7 qui nous a présenté son activité au dernier CICA, avec une vingtaine d'entreprises du territoire, avec des structures – Chambre de Commerce, Chambre des Métiers - qui s'appelle « aménagement du centre ville » qui permettra au 7<sup>ème</sup> arrondissement de bénéficier des mêmes moyens que la Presqu'Ile, d'être invité dans les mêmes salons et de bénéficier de financements supplémentaires.

J'attends une réponse et je préfère que l'on se voit après, plutôt que de vous dire que j'attends des réponses.

5 - Mme HURTREL : **Propreté** - Nettoyage de nos rues. Cette question est posée très souvent, et dernièrement nous avons constaté un progrès dans notre copropriété.

Les jardinières qui appartiennent à la Ville, qui devraient disparaître d'ici quelque temps, n'avaient jamais été nettoyées. Ce sont les habitants de la copropriété eux-mêmes qui les ont nettoyées, nous avons trouvé dedans toutes sortes de choses.

Mme RIVOIRE : Sur le nettoyage des rues en général, il y a un plan de nettoyage, de balayage, effectué par un agent d'entretien, à pied ou une balayeuse mécanique. Cette fréquence est déterminée suivant la vitesse de formation de la salissure.

Sur le 7<sup>ème</sup>, les rues en général, sont nettoyées trois fois par semaine, ça peut aller jusqu'à treize fois par semaine, plutôt sur les axes très commerçants où c'est nettoyé matin et après-midi, du lundi au samedi, même le dimanche dans certains secteurs.

Actuellement, il y a un projet de réorganisation des cantonnements des agents et nous allons y travailler pour améliorer les choses.

Je voulais en profiter pour dire à tous que la propreté, c'est la priorité de tous et il faut essayer de travailler ensemble contre l'incivilité. Il y a toujours la période, où les arbres perdent du pollen, la période des feuilles mais on ne peut pas contraindre la nature à ne pas agir.

Avec Monsieur ARNAULT de la mairie, on a mis en place sur le site de la mairie, des informations concernant la propreté, vous avez la rubrique concernant les fréquences, la rubrique concernant les lieux avec les bacs à verre, les lieux à déjections canines.

Mais, il faut que chacun soit conscient du civisme afin d'améliorer les choses.

Quant aux bacs, il me semble qu'ils sont nettoyés de temps en temps, le jardinier doit passer de temps en temps. Ma réponse n'est pas sûre, mais comme bientôt nous n'allons plus en parler, j'en resterai là.

Mme HURTREL : *Je parlais des jardinières qui sont accolées aux nôtres et elles ne sont pratiquement jamais nettoyées.*

*Un lieu propre aura tendance à rester propre.*

Mme RIVOIRE : *Je vais faire en sorte d'améliorer les choses.*

### **3 -AGIR :**

1 - M. GUILLEN : **Parking du Palais des sports** : Peut-on prévoir un ramassage des poubelles au moins deux fois par semaine. Depuis que nous avons posé cette question, c'est propre. Est-ce que Madame RIVOIRE est intervenue ?

Mme RIVOIRE : Non, je ne suis pas intervenue, les poubelles sont ramassées une fois par semaine quand il y a des manifestations, ils les ramassent automatiquement après. Entre quatre fois par jour et deux fois par semaine, on peut trouver un juste milieu.

M. GUILLEN : *Pour que les handicapés puissent passer, il faudrait prévoir le déplacement des blocs en ciment, ils ont prévu l'emplacement mais un fauteuil ne peut pas passer à cause des blocs.*

M. LE MAIRE : *C'est étonnant que ça ne soit pas déjà fait. Y a-t-il une explication ? Si on ne règle le problème qu'à moitié, ça ne sert à rien.*

*Dites-nous avec un peu plus de précision ce dont il s'agit et nous essayerons d'apporter une réponse avant le prochain CICA.*

M. GUILLEN : *Pour Pâques, deux allées sur neuf étaient exploitables ; ce qui est ennuyeux c'est qu'à l'intérieur on ne puisse pas circuler, c'était bouché par des blocs de béton et les voitures se garaient sur le trottoir à l'extérieur.*

M. LE MAIRE : *Il faudrait poser les questions qui correspondent à celles adressées par écrit, parce que nous prenons contact avec les services pour savoir ce qui se fait. Dans le cas présent, ne vous étonnez pas d'avoir des réponses ne correspondant pas à vos préoccupations.*

M. GUILLEN : *Je comprends bien, mais je ne vais pas attendre trois mois pour poser la question.*

M. LE MAIRE : *Nous avons le téléphone et Internet pour accueillir vos demandes entre les CICA.*

2 - M. GUILLEN : **Ramassage des bacs verts** : Peut-on demander aux opérateurs de ramasser les cartons qui tombent des bacs lors du déversement. ?

Mme RIVOIRE : Nous nous rencontrons assez souvent. J'avais cru que vous parliez des bacs « verre ». Si des cartons tombent lors du ramassage des bacs verts, c'est que les poubelles sont trop pleines. Il faut pouvoir fermer le couvercle des poubelles, il y a des règles, si elles ne sont pas respectées, c'est de la responsabilité des citoyens.



Normalement, les agents doivent veiller à ce que la chaussée soit propre, quelquefois il se peut que ça ne soit pas fait.

Il faut veiller à ce que vos bacs soient fermés, sinon il y aura des choses qui tomberont à côté.

M. GUILLEN : *Je voulais dire que si je pose mes questions au CICA, ce sont des questions que me posent les adhérents (il y en a cent quatre vingt dix) et ils attendent les réponses.*

*On parlait tout à l'heure des bacs verre, j'avais demandé lors du dernier CICA, de déplacer un bac qui était à l'angle de la rue Georges Gouy et Challemel Lacour parce des jeunes s'amusaient à casser nos vitres avec les bouteilles. Ce serait bien de mettre le silo de l'autre côté du trottoir.*

*Cela ne poserait aucun problème pour le passage des handicapés. Merci.*

3 - M. GUILLEN : **Nettoyage des trottoirs** : Pouvez-vous nous dire à qui incombe le ramassage des papiers de déjections canines. Les enfants de l'école passent 4 fois par jour rue Georges Gouy et Challemel Lacour. Le cantonnier ne les enlève pas, je vous montrerai si vous le voulez.

Mme RIVOIRE : Je voudrais faire un rappel : l'arrêté du maire de Lyon du 15 février 1978, qui devrait être connu de tout le monde, relatif au nettoyage des trottoirs et des voies publiques indique que tous les habitants de la ville occupants de magasins, locaux ou immeubles ayant une ouverture directe sur la voie publique, ainsi que tous les occupants de terrains longeant la voie publique, avec un accès direct sur la voie publique, sont tenus eux-même ou leurs représentants, de balayer ou de faire balayer, de laver ou de faire laver, sauf en cas de gel, les trottoirs situés devant lesdits magasins, locaux, immeubles etc.

M. GUILLEN : *Si un jour je veux mettre cinq ou six tas sur le trottoir, je dois demander l'autorisation et en plus, je paierai pour l'enlèvement.*

Mme RIVOIRE : *Je ne veux pas vous contredire, il y a une réglementation, elle doit être respectée, mettre des tas sur un trottoir, ce n'est pas du tout la même chose.*

M. LE MAIRE : *Pour les édifices publics, chaque propriétaire doit assumer la propreté ; pour les écoles, s'il s'agit d'une petite école, ce n'est pas elle qui est propriétaire, en général c'est la ville qui s'en occupe, donc c'est toujours le propriétaire qui est concerné par ce qui se passe devant chez lui.*

4 - M. GUILLEN : **Bennes pour encombrants** : De nombreuses résidences souhaiteraient faire déposer une benne, car les personnes âgées ne peuvent pas se déplacer en déchetterie.

Mme RIVOIRE : Le Grand Lyon n'a pas fait le choix de déposer des bennes ; il y en a une sur le 7<sup>ème</sup> qui est déposée place Raspail, mais en étant à Gerland ce n'est pas l'idéal mais on est près de la déchetterie, je sais que c'est compliqué, mais je réfléchis pour la mise en place d'une collecte des encombrants notamment envers les personnes âgées. Nous allons faire un test vraisemblablement au mois de mai ; nous faisons une étude et j'espère que nous pourrons aboutir.

Nous verrons comment nous pouvons pérenniser tout cela sur l'ensemble de l'arrondissement.

M. GUILLEN : *Une résidence qui a la place et qui souhaiterait faire mettre une benne à l'intérieur, c'est à qui d'en faire la demande ?*

Mme RIVOIRE : *C'est au résident de la faire installer, de la faire vider, il faut voir avec la déchetterie dans quelles conditions on peut faire ce type d'opération.*

5 - M. GUILLEN : **Fourgonnettes** : Qu'est-il prévu de faire pour éradiquer de façon définitive la présence des fourgonnettes « poubelles » qui stationnent soit vides ou soit occupées par les prostituées dans nos rues de Gerland ?

Le soir, les camionnettes se regroupent rue Chalemel Lacour et dès le matin, elles s'éparpillent dans les rues de Gerland.

Mme AIT MATEN : Monsieur GUILLEN, je vais répéter, comme chaque fois qu'en France la prostitution n'est pas interdite, un arrêté municipal a été mis en place pour interdire le stationnement illégal des camionnettes, mais cet arrêté n'a pas été pris seulement pour « éradiquer » comme vous le dites le stationnement des camionnettes où officient les prostituées, mais il s'applique à tous les véhicules qui stationnent dans le périmètre fixé par l'arrêté, de manière abusive.

Vous savez que tous les lundis matin, nous avons un point avec la police municipale, la police nationale, Monsieur le Maire et Monsieur CHOBAX et ce n'est pas faute de demander à la police de faire régulièrement des rondes, des passages pour faire appliquer l'arrêté car il a été pris pour ça.

La question de la prostitution est essentiellement humaine et sociale, que si ces femmes sont dans ce genre de situation, ce n'est pas forcément parce qu'elles l'ont voulu, elles sont aussi aux prises à des difficultés sociales, de santé mentale pour la plupart, nous en avons rencontré.

Nous essayons de faire appliquer l'arrêté le mieux possible, mais ce que je conseille à toutes nos associations, c'est d'écrire à nos députés car c'est au niveau national qu'il faut enfin arrêter d'être hypocrites, d'être conscients de la situation dramatique de ces jeunes femmes.

Nous n'avons pas de réponse particulière, sauf de faire en sorte que dans la cité nous vivions le mieux possible, sans avoir à subir surtout pour nos enfants, les désagréments de la vue de jeunes femmes dénudées dans leur camionnette, mais si je vous dis que c'est le plus vieux métier du monde, vous pouvez « enfoncer une porte ouverte ».

D'un côté, il y a la question de sécurité et nous la réglons avec malheureusement la force de la police puisqu'elle intervient régulièrement, toutes les mises en fourrière sont très nombreuses mais, de l'autre côté il y a la question humaine qu'il faut aussi prendre en compte.

En mairie d'arrondissement, nous n'avons pas la possibilité de le faire, nous interpellons nos législateurs ; j'ai rencontré plusieurs fois des jeunes prostituées venues nous demander de l'aide, je suis prête à le refaire avec d'autres élues, puisque Madame FRIH et Madame CONDEMINE s'étaient proposées pour les rencontrer avec moi.

Je n'ai pas de réponse à vous donner quant à « éradiquer » cette misère humaine.

M. JEANDEL : *Sur le sujet de la prostitution, effectivement c'est de la misère humaine, on ne peut pas l'éradiquer.*

*Néanmoins, je pense que l'on a un problème d'inertie de nos politiques qui n'arrivent pas à prendre des décisions efficaces, là c'est un problème qui dépasse le 7<sup>ème</sup> arrondissement.*

*Jean Louis DEBRE a bien démontré sur I Télé ce matin que la difficulté du politique aujourd'hui, c'est qu'il n'a pas beaucoup de pouvoir, il n'a plus la possibilité que l'Etat devrait avoir, de pouvoir agir.*

*Il y a un gros problème d'efficacité et de pouvoir des élus à travers certains faits de société. Le CIL demande à ouvrir les maisons closes.*

M. LE MAIRE : *En la matière, le problème n'est pas l'existence ou non d'une loi, le problème est que la loi n'a jamais rien réglé. L'intervention de la police intervient en fonction des droits qui sont les siens, et c'est cette intervention qui nous permet dans le 7<sup>ème</sup> arrondissement, d'avoir une quarantaine de camionnette. Je vous rappelle que quand elles sont arrivées de la Confluence, il y en avait deux cent quatre vingts et la police a réussi à faire tomber le nombre à quarante.*

*Aujourd'hui, ça devient un nombre peu compressible. Ne croyez pas que la loi, c'est la baguette magique, la réalité est plus complexe.*

#### **4-CIL Université Jean Macé-Berthelot :**

1 - M. RECORBET : **Affichage sauvage** : dès qu'un local commercial se libère les vitrines sont recouvertes d'affiches pour des spectacles, des cours de yoga, etc. Il en est de même pour les cabines

téléphoniques mais elles sont régulièrement nettoyées. Le moins qu'on puisse dire c'est que ce n'est pas très esthétique.

A qui incombe ce nettoyage des vitrines ? Il y a quelque temps des pancartes pour les Résidences Lamy ont fleuri sur les troncs des arbres du quartier : rue de la Thibaudière, avenue Berthelot. Les Résidences Lamy paient-elles un droit à la ville pour cet affichage ?

Mme RIVOIRE : On s'aperçoit que dès qu'il y a des locaux vacants, il y a des affiches, mais c'est aux propriétaires de faire enlever les affiches.

Sur les cabines téléphoniques, il doit y avoir une veille par France Télécom qui les nettoie, par contre sur les arbres, ce n'est pas autorisé. Ce sont les Espaces Verts qui les enlèvent.

L'Unité Cadre de Vie passe régulièrement, ils peuvent effectivement mettre des amendes aux personnes qui mettent les affiches, mais ça ne les enlève pas.

C'est un véritable problème ; dans les locaux, c'est aux propriétaires d'entretenir leur local.

2 - M. RECORBET : comme vous le savez le CIL travaille en étroite collaboration avec l'ADPB sur le projet du parc Sergent Blandan. Nous avons une question à poser en leur nom : l'Esplanade de la caserne Sergent Blandan étant de plus en plus fréquentée par des personnes âgées et des parents avec leurs jeunes enfants, ce dont nous nous réjouissons, présente dans son aspect actuel un certain nombre de dangers dû au fait que les nombreux véhicules rentrant par la rue Victorien Sardou roulent à une vitesse excessive.

Est-il possible d'envisager la pose d'un panneau indiquant la limitation de vitesse ou au mieux d'installer un ralentisseur à l'entrée de ce site ?

Messieurs les élus l'ADPB attirent votre attention sur ce point car ils enregistrent de nombreuses réclamations de la part des usagers << piétons >>. Merci de prendre en compte cette demande.

Mme PEILLON : Vous pourriez transmettre le message à l'ADPB ; nous nous réjouissons nous aussi de cette augmentation de fréquentation qui ne saurait qu'augmenter dans les années à venir.

Nous avons soumis la problématique au service de la voirie du Grand Lyon qui est en train d'étudier la mise en place de ralentisseur recyclé, vissé sur la chaussée et qui limite la vitesse au moment du passage de l'obstacle à 10 km/h pour les véhicules, ce qui réglerait ce problème de vitesse excessive.

La mairie du 7<sup>ème</sup> sera attentive au suivi de ce dossier et nous vous tiendrons informés de la décision finale.

3 - M. RECORBET : **Les tilleuls de la place Jean Macé** ont été plantés tout au début des années 1900. Beaucoup sont malades et certains sont dangereux.

Une première campagne d'abattage vient d'avoir lieu concernant six arbres. D'autres campagnes d'abattage sont-elles prévues dans les mois ou l'année à venir ?

Mme RIVOIRE : Effectivement, je travaille régulièrement avec le service des arbres du Grand Lyon et ensemble, nous avons décidé de faire un diagnostic de l'ensemble des arbres de la place Jean Macé.

Le service du Grand Lyon avait remarqué qu'il y avait trois tilleuls à abattre et en faisant le diagnostic, trois supplémentaires ont été d'ailleurs abattus, puisqu'ils avaient un champignon et des cavités à l'intérieur.

Nous n'avons pas encore le résultat global du diagnostic que l'on devrait avoir début juin et à ce moment-là, les décisions nécessaires seront prises. J'espère qu'il n'y aura pas d'autres arbres à abattre.

Je ne peux pas vous dire aujourd'hui exactement ce qu'il en est.

4 - M. RECORBET : **Conseils de quartier** : ils se réunissent régulièrement en petit comité et l'information sort très longtemps après.

Il faut attendre pratiquement l'Assemblée Générale pour avoir des informations ; est-ce que l'on ne peut pas améliorer cela ?

Mme PEILLON : Effectivement, vous avez adressé à Monsieur le Maire, un courrier la semaine dernière, suite à un article paru dans le Progrès intitulé « quartier Jean Macé, la concertation porte ses fruits » ; cet article dressait un bilan d'une des commissions du Conseil de quartier Jean Macé, qui est la commission « déplacement et urbanisme » qui rendait compte du travail effectué avec les élus de la mairie du 7<sup>ème</sup> arrondissement.

Dans votre courrier, vous dites plus de choses que dans votre question et vous êtes un peu inquiet pour la démocratie locale du 7<sup>ème</sup> arrondissement et je tenais à vous rassurer.

Les Conseils de quartier sont ouverts, les ateliers sont ouverts également et les associations peuvent être membres des conseils de quartier.

Concernant les Conseils de quartier et leur origine : vous mentionnez la loi Vaillant ; les Conseils de quartier ont une relation privilégiée avec les mairies d'arrondissement, c'est prévu par la loi, puisque les élus siègent au bureau.

Dans notre arrondissement, nous avons fait le choix que les élus ne soient pas présidents des Conseils de quartier afin que ces derniers gardent ainsi une certaine autonomie. Néanmoins dans chaque Conseil de quartier, il y a un élu : Françoise RIVOIRE pour Gerland, Jean-Marc DUCARD pour Jean Macé et moi-même pour Guillotière et nous sommes présents dans la même pièce que les membres du bureau et de fait, il y a naturellement des dialogues qui s'engagent plus facilement sans besoin de convoquer des gens spécifiques, comme c'est le cas avec les autres associations.

Ces Conseils de quartier ne sont pas indépendants, c'est le revers de la médaille, je pense ne pas me tromper en disant que votre CIL est particulièrement attaché à son indépendance.

Les Conseils de quartier ont certains avantages que vous n'avez pas, mais vous avez cette indépendance que n'ont pas les autres.

La démocratie locale dans le 7<sup>ème</sup> arrondissement, en l'absence de Karim HELAL, je tiens à vous rappeler que lorsque nous faisons des réunions publiques, des commissions extra-municipales, ou tout ce qui est information ou concertation, nous invitons vraiment tous les acteurs de la vie locale et là, il n'y a pas de réunion exclusive avec les Conseils de quartier, pour nous il n'y a pas de hiérarchie dans les invités.

C'est très important pour nous, ne serait-ce que sur ma délégation où il y a eu beaucoup de concertation, d'information, par rapport au stationnement, sur la relocalisation des bus suite à l'arrivée du T4, sur les modes doux, l'extension du métro, du tramway et sur la gare Jean Macé. A chaque fois, vous avez été invité et vous avez même été parfois à l'initiative de certaines choses, de certaines réunions sur la gare Jean Macé, que la mairie a bien volontiers accompagné ; je pense à une réunion avant la mise en place de la gare, qui a été un franc succès dans cette même pièce.

Après, vous avez fait une demande à la mairie et Monsieur le Maire et moi-même avons accepté, de faire une réunion de bilan de la gare Jean Macé quelques mois après son utilisation, ce qui nous a permis de nous rendre compte que cette gare ne générait pas autant de nuisances que nous pouvions le craindre et nous en étions tous ravis.

Jamais aucun élu du 7<sup>ème</sup>, j'espère que vous ne me détromperez pas, a refusé une invitation que ce soit de la part du CIL ou une autre association, que ce soit à son Assemblée Générale ou à une commission. Nous nous sommes toujours déplacés, nous sommes prêts à le faire à nouveau et Jean-Marc DUCARD était présent à votre dernière Assemblée Générale.

Nous sommes prêts à répondre à vos questions et comme Monsieur le Maire le rappelait tout à l'heure, il y a la présence physique et le téléphone.

Je ne peux pas vous laisser dire que l'on détourne la loi Vaillant, on l'applique, il existe différentes structures et différents statuts juridiques.

Je voulais vraiment vous rassurer sur la volonté de l'équipe d'arrondissement de travailler avec toutes les associations présentes sans établir de hiérarchie entre elles.

M. RECORBET : *Un sujet comme la sécurité par exemple mérite d'être traité avec l'ensemble des associations du quartier et non pas en comité....*

M. LE MAIRE : Monsieur RECORBET, c'est précisément ce que vient de vous dire Madame PEILLON, c'est-à-dire que pour un certain nombre de réunions, pas seulement celles sur la sécurité, tout le monde peut y participer dans la mesure où c'est une réunion publique.

M. RECORBET : Les commissions extra-municipales ont disparu parce que nous n'avons plus eu de convocations.

M. LE MAIRE : Il y a des commissions extra-municipales qui se déroulent dans des laps de temps relativement courts et d'autres qui se réunissent moins souvent, mais ces réunions sont menées par l'adjoint en fonction de sa compétence par rapport au thème retenu et je peux vous dire que dans l'ensemble ça marche bien et nous sommes attachés à ce que ça perdure.

Je sais que Monsieur DUCARD va depuis très longtemps à l'Assemblée Générale du CIL, c'est un élément très connu au sein des CIL ;

M. DUCARD : Je suis un des membres le plus ancien du CIL puisque je suis toujours adhérent au Comité d'Intérêt Local, je l'étais avant d'être élu et je pourrai continuer même si un jour je ne suis plus élu.

Dans votre question qui était adressée à Monsieur le Maire, vous disiez « les citoyens représentés par les associations ont droit aussi à l'information » ; je reprends votre propos dans votre rapport moral 2009/2010 au CIL où j'étais présent, vous aviez indiqué que le CIL avait participé à dix neuf réunions à la mairie du 7<sup>me</sup> arrondissement, à huit réunions avec le Grand Lyon et à de nombreuses commissions extra-municipales.

Cela me fait plaisir et en plus des réunions, chaque fois qu'il y a un problème, nous nous rencontrons et on n'attend pas une autre réunion pour pouvoir y travailler et vous savez bien que nous sommes tous à votre disposition pour discuter ensemble que ce soit au cours d'une réunion spécialisée, au cours d'une commission extra-municipale ou même au sein du Conseil de quartier, puisque plusieurs membres du CIL sont aussi membres des Conseils de quartier, il y a donc une interaction qui ne fait qu'enrichir la démocratie dans le 7<sup>me</sup> arrondissement.

Tout n'est pas parfait, je vous l'accorde et nous sommes là pour faire avancer les choses.

Mme DAGORNE : Sans vouloir alourdir le débat sur cette question, je voudrais dire que nous ne sommes pas surchargés de commissions extra-municipales, je suis assez d'accord avec Monsieur RECORBET.

Je ne suis pas une adepte de faire des réunions pour faire des réunions, mais sans rentrer dans une mémoire historique, j'ai le souvenir d'autres mandats où une réclamation forte de votre part de commissions municipales et extra-municipales qui n'avaient pas lieu à l'époque, de manière très régulière, je vous l'accorde.

Je pense qu'aujourd'hui on a des commissions qui ne se sont jamais réunies depuis le début du mandat, certaines en commerce se sont réunies deux fois par an, nous ne sommes pas dans des régularités très fortes.

Cela dépend des sujets, je veux bien vous l'accorder, mais comme le disait Monsieur DUCARD, nous ne sommes pas dans un monde parfait et nous pouvons améliorer les choses.

Je comprends les interrogations de Monsieur RECORBET par rapport à l'ambiguïté de la loi Vaillant qui a créé les CIL et les comités des Conseils de quartier, tout en laissant la légitimité aux CIL et c'est une question qui se posera toujours, tant que deux institutions existeront.

Comme l'a expliqué Madame PEILLON, quand spontanément des réponses sont données parce qu'il y a un contact en direct, peut-être on peut penser à le faire pour les CIL qui eux aussi sont des interlocuteurs privilégiés par la loi PLM. La mairie doit avoir ce type d'informations pour qu'elles leurs soient transmises.

M. LE MAIRE : Sans remonter trop loin dans l'histoire, il faut savoir que les CIL ne sont pas non plus une création de la loi PLM, ils ont une existence antérieure qui remonte à des lois très anciennes.

Lyon était particulièrement concernée puisque les CIL existaient surtout à Paris et à Lyon et ça a permis à quantité de personnes de commencer à s'intéresser à la vie publique alors qu'ils n'avaient pas de mandat d'élu.

*Depuis, les choses ont beaucoup changé, mais si vous remontez à des mandats qui m'ont précédé, là-aussi ça a radicalement changé parce que des réunions municipales, il y en avait avant, mais quand on parle de réunions extra-municipales, ça veut dire « une réunion conduite par un adjoint qui a cette délégation là et qui va traiter uniquement des problèmes locaux, de l'arrondissement ».*

*En la matière, je crois que par le passé, je faisais partie des élus d'opposition à cette époque -là, nous n'étions jamais conviés à des réunions extra-municipales, non pas parce que nous ne le voulions pas. Nous aurions pu y être invités si elles avaient existé.*

*Ce n'est pas parfait aujourd'hui bien sûr, il est sans doute souhaitable de faire un effort complémentaire pour cette majorité en matière de réunions extra-municipales, mais si on pouvait faire le bilan de la situation telle qu'elle a évolué depuis quelques années, nous aurions un résultat suffisamment conséquent pour que nous puissions en être heureux.*

## **5- CIL Gerland Guillotière :**

**M. PONTILLE** : Je vais donner la parole à Monsieur VERGOIN qui est président du Conseil Syndical et membre du CIL Gerland Guillotière.

1 – **M. VERGOIN** : **Propreté** : Les copropriétaires de la résidence « le Bleu-Vert » implanté dans la ZAC Massimi sont confrontés depuis bientôt 9 ans à une incohérence dans la gestion de la propreté du passage (référence cadastrale 000 BS 72). Cette parcelle située entre la rue Marie Madeleine Fourcade et la rue Pré Gaudry est une voie privée grevée d'une servitude de passage public permettant notamment l'accès à la crèche « Gribouille »

Les pouvoirs publics ont pris l'initiative, sans en informer le syndicat des copropriétaires, de grillager les deux espaces verts situés en face de la crèche. Cette zone est très rapidement devenue un vrai dépotoir puisqu'on y trouve des détritrus en tout genre. Nous attirons votre attention sur la fréquentation des enfants à emprunter ce passage.

Cela fait plusieurs années que les élus font des promesses quant à la prise en charge du nettoyage.

Pour les résidents c'est donc une question d'hygiène que nous souhaitons mettre en avant.

Quand les pouvoirs publics vont-ils signer une convention de nettoyage sur cette ruelle ?

**Mme RIVOIRE** : Vous tombez bien, Monsieur VERGOIN, parce que c'est à vous que je vais m'adresser.

Sous ce passage, il y a un parking souterrain de la copropriété de Simply Market ; lors de sa conception, il a été demandé au promoteur de respecter une certaine hauteur de charge, entre le niveau fini et la protection de l'étanchéité du plancher haut du parking.

Ceci, étant la condition nécessaire pour une reprise dans le patrimoine du Grand Lyon. Malgré les reprises du projet, cette garde n'a pu être respectée sur la totalité du passage, de ce fait, il restera privé.

Toutes les prestations d'éclairage, d'espaces verts et de propreté devront faire l'objet d'une convention qui doit être demandée par les copropriétés.

Je n'ai pas connaissance que cela ait été demandé. C'est un problème récurrent et depuis que je suis élue à la propreté, j'entends parler de ce problème là. Je suis venue souvent rencontrer les habitants et j'ai demandé d'avoir l'ensemble des copropriétés pour essayer de mettre en place une convention.

Les copropriétés devront s'emparer de ce problème pour que nous puissions trouver une solution.

J'ai notamment un rendez-vous demain matin avec la Mission Gerland à laquelle j'ai demandé une intégralité de l'ensemble de ce passage. J'ai bon espoir que l'on puisse un jour s'en sortir avec une convention prise en charge par les copropriétés.

M. VERGOIN : *Qui a fait la démarche de grillager la partie qui nous appartenait ?*

Mme RIVOIRE : *Je ne pense pas que ce soit les pouvoirs publics qui ont fait ça, je pense que ce sont les copropriétés.*

M. PONTILLE : *Non, ce n'est pas nous. Je voudrais rajouter quand même qu'il y a une crèche à cet endroit et c'est désagréable pour les parents et il faudrait exiger que cette impasse soit nettoyée. S'il faut demander une convention au Grand Lyon, nous allons inviter les deux syndicats à la demander.*

Mme RIVOIRE : *Lors du dernier CICA, vous m'aviez demandé de revoir le problème des espaces verts. Je l'ai vu avec le service et le gazon a dû être replanté, ça devait être fait vers le 20 avril.*

*Je voulais vous préciser que le square avec les jeux d'enfants était réalisé trois fois par semaine, le lundi, le mercredi et le vendredi.*

*En ce qui concerne les arbres, ils devraient être replantés à l'automne, il faut que l'on refasse les bordures. Nous nous occupons aussi de ces espaces là.*

M. PONTILLE : *Des travaux ont été faits samedi dernier.*

2 - M. PONTILLE : Je regrette que Monsieur TISSOT soit absent ce soir, il s'est excusé pour raison professionnelle. **Stationnement anarchique** : suite à l'article de Monsieur VIERA paru dans le Progrès du 18 mars, nous avons, de nouveau, été interpellés par les Résidents de la Copropriété « Le Nymphéa » concernant le stationnement anarchique, sur la voie piétonne reliant, la rue Pré Gaudry à la rue Chateaubriand.

Cette voie, bien que privée, **est grevée d'une servitude de passage public**, conformément au règlement de la ZAC Massimi (article 3, du titre 3).

Nous vous rappelons, qu'en vertu de l'article L 213-1 du code général des collectivités territoriales, le Maire exerce à l'intérieur de l'agglomération, la police de la circulation « sur les voies de communication ».

Il convient d'entendre par voie de communication à l'intérieur des agglomérations ; l'ensemble des voies publiques ou privées ouvertes à la circulation publique.

Ce point vient d'être confirmé par Monsieur, le Ministre de l'intérieur, et publié au Journal Officiel du 11 janvier 2011 et dont copie vous a été adressée.

Monsieur le Maire, cet article s'applique pleinement à cette voie piétonne ; c'est pourquoi, nous vous demandons, en vertu des pouvoirs qui vous sont conférés, et avant qu'un accident survienne, notamment à l'un de nos enfants se rendant à la crèche, de prendre toutes mesures coercitives pour y interdire la circulation, le stationnement sauvage, garantir l'accès aux véhicules de secours (ce qui n'est plus le cas actuellement), et d'assurer la sûreté des piétons et la tranquillité nocturne des riverains.

Monsieur le Maire, nous vous remercions par avance ne nous préciser, les mesures que vous comptez prendre pour y parvenir.

Mme AIT-MATEN : *Voilà tout le problème des voies dites privées, dont on ne sait pas à qui elles appartiennent ni qui doit les gérer.*

Cette voie est effectivement une voie privée même si elle est grevée d'une servitude de passage public puisque n'importe qui a le droit de s'y promener, mais elle est interdite à la circulation.

Les dispositifs à chacun de ses accès le démontrent et Françoise RIVOIRE vous expliquera dans quelle situation ubuesque elle se trouve avec ces nombreux côtés.

Je réponds sur la question de la sécurité et sur l'intervention des forces de police, la police municipale en l'occurrence. S'agissant de la verbalisation des véhicules stationnés dans cette voie, cette action pose problème à la police municipale, car il s'agit d'une voie fermée à la circulation qui a l'apparence d'une voie piétonne mais qui n'en est pas officiellement une, qu'aucune signalisation ne l'indique pour être opposable au contrevenant.

Cette voie est dépourvue de dénomination, ce qui complique le tout. A ce jour, il est difficile pour la police municipale de verbaliser légalement un véhicule sur cette voie, mais pour répondre aux

inquiétudes des copropriétaires, la Direction des déplacements urbains, ainsi que la Direction sécurité, prévention de la ville Lyon, sont informées de cette problématique et étudient la possibilité de réglementer et de réguler cet espace.

Des agents du 7<sup>ème</sup> arrondissement, seront vigilants à dégager les accès de sécurité aux intersections de ces deux voies, notamment pour éviter qu'un accident ne survienne.

Mme RIVOIRE : Je voudrais simplement ajouter que, effectivement avec les services de la voirie, on a mis des barrières à plusieurs reprises, elles sont enlevées régulièrement et ça coûte très cher à la collectivité ;

J'avais rencontré sur place Monsieur TISSOT et Monsieur GIRAT qui m'avaient dit qu'ils avaient un projet de fermeture de cette voie. Je ne sais pas où ça en est aujourd'hui, sachant que ce serait peut-être la meilleure solution.

M. PONTILLE : *Il n'y a pas de projet actuellement pour la fermeture de cette voie, je pense qu'il y a des contraintes, mais nous pensons que vous pourriez nous aider à faire avancer les choses.*

*N'y aurait-il pas un système de barrières qui ne pourraient pas être détériorées, parce que c'est quand même très cher dans la mesure où c'est détérioré chaque fois, la valeur est de 150 euros plus l'installation 150 euros.*

*Des centaines sont cassées par jour ; je remercie d'ailleurs Monsieur CHOBAX, le Directeur de cabinet de Monsieur le Maire, car quand il y a des potelets qui sont seulement décelés, je me permets de l'appeler et le nécessaire est fait dans les plus brefs délais. Je tiens à le remercier pour le bon travail qu'il effectue avec nous.*

M. LE MAIRE : *Il faut que les copropriétaires rencontrent les services du Grand Lyon qui ont compétence en la matière.*

*En effet, on ne peut pas sur un espace privé, demander à des services publics d'intervenir. S'il devait arriver un accident, il y aurait une faute qui serait commise et non pas un accident du travail dont ils seraient victimes, car ils n'ont pas à travailler dans un espace privé.*

*La seule solution pour en sortir, c'est effectivement que les différents services puissent s'entendre avec la copropriété de manière que dans le cadre d'un accord signé par les deux parties, un choix soit fait, sur des conditions de rémunération qui doivent être acceptées par la copropriété aussi. Ce ne sera pas gratuit dès lors que c'est une intervention qui intervient sur un espace dont la ville de Lyon ou le Grand Lyon n'a pas la propriété.*

*Il faut essayer de mener cette négociation à termes et nous vous aiderons en mobilisant les services de la ville ou du Grand Lyon.*

M. PONTILLE : *Merci Monsieur le Maire, nous en informerons Monsieur TISSOT.*

3 – M. QUERRIEN : **Sécurité** : Il est hors de question de stigmatiser les élèves du collège Gabriel Rosset, l'instruction, le suivi et les résultats de cet établissement scolaire sont du seul domaine de l'éducation nationale et ne relèvent en aucun cas de cette assemblée.

Cependant les agissements qui se déroulent hors de cette enceinte ont été à de multiples reprises dénoncées. Bagarres régulières et détérioration des véhicules ont lieu sans que rien ne soit envisagé. Une surveillance régulière avait été mise en place autrefois, elle semble inopérante.

On constate aujourd'hui que des éléments perturbateurs continuent à semer le trouble.

Faut-il attendre des événements plus graves pour que de vraies solutions soient mises en places ?

Mme AIT-MATEN : Vous avez raison Monsieur QUERRIEN, le suivi, l'instruction et les résultats de cet établissement n'ont strictement rien à voir avec cette assemblée.

J'aurais souhaité que vous n'en parliez même pas, il est inutile de stigmatiser davantage un établissement qui rencontre déjà des difficultés.



Je parlerai plutôt d'indiscipline que de sécurité ; indiscipline scolaire à la sortie de cet établissement, mais ce n'est pas le seul établissement qui est victime de ce comportement agressif ou violent de la part des élèves.

Tous les établissements de France sont touchés, vous parlez du collège Gabriel Rosset, peut-être parce que vous habitez de manière proche.

Je ne peux pas vous laisser dire que l'on ne fait rien puisque régulièrement, à la cellule de veille qui se réunit chaque semaine en mairie, Monsieur BRAILLON, le principal de ce collège et le référent de l'Education Nationale ; il couvre à la fois le collège Gabriel Rosset et le collège Clémenceau où nous avons exactement le même genre de difficultés.

Nous avons mis en place l'an dernier, comme vous le notez dans votre question, un renforcement de passages de la Police Municipale quand les élèves sont aux abords de l'établissement, ça a porté ses fruits puisque pendant un temps, ça s'est calmé.

Nous allons reprendre, nous l'avons décidé la semaine dernière, exactement le même fonctionnement, à la rentrée des vacances de Pâques : l'UMI et la Police Municipale feront des passages réguliers et l'établissement scolaire et l'équipe pédagogique sont très sensibles à ce que l'on peut dire à l'extérieur, du comportement de leurs élèves.

Nous avons un Principal extrêmement vigilant et courageux car il n'hésite pas à donner de sa personne physiquement, pour faire taire un certain nombre d'élèves perturbateurs, comme vous les désignez

Françoise RIVOIRE et moi-même faisons partie du Conseil d'Administration du collège Gabriel Rosset, nous sommes très sensibles et nous en parlons souvent, nous savons que ce collège rencontre des difficultés mais qu'elles vont s'atténuer avec le temps et il faut lui laisser la possibilité d'évoluer favorablement, il n'y a pas que des délinquants et des perturbateurs, je le dis à chaque fois que j'en parle, j'étais la première élève de ce collège en 6<sup>ème</sup>, quand il a ouvert en 1976, vous imaginez bien l'affection que je peux porter à cet établissement scolaire et ça explique aussi le ton un peu dur que j'ai à votre rencontre Monsieur QUERRIEN.

M. PONTILLE : *Madame le 1<sup>er</sup> adjoint, je suis d'accord avec vous sur la première réflexion que vous avez faite mais quand vous avez lu notre question et si vous nous aviez contactés, nous aurions pu l'enlever, parce que nous avons de très bonnes relations, on aurait pu éviter cet incident.*

Mme AIT-MATEN : *Ce n'est pas un incident Monsieur PONTILLE au contraire tout doit se dire dans cette assemblée, je n'allais pas vous appeler pour censurer votre question.*

*J'ai rajouté deux petits points qui nous ont été communiqués par la Police Municipale concernant la surveillance du collège et du gymnase Gabriel Rosset.*

*Pour l'année 2010 et 2011, de nombreux passages ont été effectués avec des arrêts marqués surtout le jeudi et vendredi lors des sorties de 16h30 et 17h30, à partir de fin septembre 2010, suite à des difficultés signalées par la conseillère principale d'éducation.*

*Ces difficultés sont à nouveau remontées, donc on reprend la surveillance à partir de la rentrée, comme je vous le disais tout à l'heure.*

*Le 26 novembre 2010, pour vous dire qu'il n'y a pas autant de bagarres que ça, il y a eu une rixe entre collégiens et des employés du laboratoire dentaire 68 rue Challemel Lacour, avec l'intervention de l'UMI pour transport des individus à l'Hôtel de Police pour violence réciproque.*

*Le 18 mars 2011, un élève du collège a invectivé la Police Municipale, lors d'une surveillance, on a recueilli son nom sur le carnet de correspondance et la police a été mise en contact avec le CPE et la famille.*

*Les équipes de la Police Municipale sont très présentes dans le secteur proche du collège, notamment avec la cité Jardin, avec la Résidence ADOMA. Sur les points de sécurité, on surveille la vitesse avec des passages très fréquents devant l'établissement.*

*Le Centre Social de Gerland initie des actions avec le collège et un déploiement à la rentrée des vacances de Pâques des médiateurs de l'ALTM qui sont très présents sur le quartier, vous pouvez les remarquer avec leurs blousons oranges ; ils seront là pour faire de la médiation auprès des élèves, mais ne pensez pas que ce collège est un repère de voyous et de perturbateurs, bien au contraire, on essaye de faire en sorte d'aider ce collège du mieux que l'on peut, même si la municipalité n'a pas de pouvoir de gestion.*

*Avec Françoise RIVOIRE, nous sommes à l'écoute du chef d'établissement de l'équipe pédagogique et nous suivons de très près cet établissement.*

M. PONTILLE : *Je ne conteste pas l'intérêt que vous portez à ce lycée.*

M. QUERRIEN : *Si j'ajoutais à dessin de ne pas stigmatiser c'est que je sais très bien comment fonctionne ce collège, mes enfants y ont suivi leur scolarité, j'ai fait partie des parents d'élèves, mais si on tire la sonnette d'alarme c'est qu'il y a une dérive importante.*

*Quand vous parlez de bagarres sans importance, je vois passer les personnes du laboratoire toute la journée et il y a un moment où ils ont craqué, quand on est insulté plusieurs fois par jour, on réagi.*

*J'entends très bien ce que vous dites, mais ne faut-il installer plus de caméras parce que la question c'est qu'il y a quelques meneurs, je n'ai pas dit que c'était l'ensemble du collège.*

*Le Principal a le mérite de prendre la situation en main, ce n'est pas facile tous les jours, si on en parle c'est qu'il ne faut pas attendre qu'il y ait un accident encore plus grave pour faire quelque chose.*

M. LE MAIRE : *Monsieur QUERRIEN, vous voyez bien que sur les questions de sécurité qui concerne l'établissement scolaire, nous essayons de répondre aux interrogations voire aux inquiétudes que vous avez et nous essayons d'intervenir aussi avec le peu de moyens que nous avons en la matière avec efficacité, en particulier aux réunions de police, le lundi matin, pour assurer une meilleure coordination entre les différents services, c'est pour cela que nous avons pris cette initiative au niveau de l'arrondissement.*

*La sécurité est de la compétence principale de la Police Nationale et de la responsabilité de l'Etat et non pas des élus d'arrondissement ou municipaux.*

*Nous essayons de travailler à tous les niveaux, mais ne vous imaginez pas que simplement une prise de décision est susceptible de changer radicalement le contexte.*

## **6 - Pour la cité humaine : Les droits du piéton :**

1 - M. BURGER : Je fais partie du Comité Inter Régional d'Accessibilité et de vie sur la ville. Notre place dite « Saint Jérôme » avec son espace vert entouré de très jolies barrières, et que nous avons inauguré ensemble, devient de plus en plus un parc à motos, toutes attachées à la grille et qui gênent le passage des fauteuils des personnes handicapées, des poussettes et des fauteuils etc.!

*Lorsque les motos ont des fuites, sur le sol mouillé, ça glisse.*

*Il serait donc urgent de trouver un emplacement pour garer ces deux roues à moteur.*

*Propositions ?*

*Rue Salomon Reinach face aux numéros 74 Coté Nord !*

*Rue Saint Jérôme face aux N° 4 et 6 coté Est*

*En espérant que bientôt nous pourrions marcher sur les trottoirs sans avoir de problèmes.*

Mme PEILLON : *Merci pour vos questions et vos propositions d'emplacements, nous avons déjà évoqué ensemble ce sujet de stationnement des deux roues motorisés sur cette placette.*

*Nous avons abordé ce sujet lors de la dernière commission voirie avec les services de la voirie du Grand Lyon et les services des déplacements urbains de la ville de Lyon et, j'ai une bonne nouvelle pour vous puisqu'un arrêté doit d'être pris pour la création d'une aire de stationnement pour les véhicules deux roues motorisés qui serait à priori plutôt le scénario de votre proposition n° 1.*

*Malheureusement et là encore, pour la propreté et autre, il y a parfois un problème d'incivilité de la part des citoyens puisque souvent les utilisateurs de deux roues posent souvent le plus près possible leur véhicule, de l'endroit où ils se rendent.*

*Espérons que ce parc règlera le problème mais il faudra continuer d'être vigilant pour que chacun reste un citoyen actif et vérifier que les deux roues ne se garent pas à l'emplacement actuel puisqu'il y aura une possibilité de stationnement à quelques mètres seulement.*

M. BURGER : *Je vous rappelle que les motos sont interdites de stationner sur les trottoirs et si un jour il y a un accident, je ne sais pas qui sera responsable.*

M. LE MAIRE : Je vous remercie, le CICA est terminé.

Personne ne demandant la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 20h35.

---